

---

## ***Règlement d'utilisation des locaux de Niort lors de leur location à des tiers***

---

### **1. CONDITIONS DE LOCATION ET DE MISE A DISPOSITION DES SALLES**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres loue et met à disposition ses salles pour accueillir des manifestations à caractère économique ou culturel.

*Dans ce cadre :*

☒ La location des salles est faite aux tarifs en vigueur. (ci-joints).

☒ Pour bénéficier du tarif à la demi-journée, la manifestation doit se dérouler entre 8H30 et 12H30 ou 14H00 et 18H00. Tout dépassement induit le basculement du tarif à la journée. Si la manifestation se déroule après 18H00, le tarif soirée est appliqué (gardiennage inclus).

***En tout état de cause, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres se réserve le droit de refuser toute manifestation sans avoir à en justifier la raison.***

### **2. GENERALITES**

L'organisateur s'engage :

- à ne pas utiliser la salle pour les manifestations dansantes,
- à ne fixer aucun élément quel qu'il soit, et par quelque moyen que ce soit, sur les murs et sur le sol,
- à veiller à ce que l'interdiction de fumer dans l'ensemble des locaux de la CCI soit respectée,
- à n'apporter aucun matériel susceptible de provoquer des dégradations.

**La responsabilité de la CCI ne peut être engagée lors de manifestations dont elle n'est pas organisatrice.**

#### **2-1 Horaires d'ouverture de la CCI**

Du lundi au jeudi      8H30 12H30 13H45 18H00

Le vendredi              8H30 12H30 13H45 17H00

***Location de salles possible en dehors de ces horaires, mais soumise à condition (voir paragraphe 2-7 « gardiennage »).***

## **2-2 Sécurité**

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, l'organisateur de la manifestation doit ordonner l'évacuation des visiteurs assistant à la manifestation, y compris les personnes à mobilité réduite.

## **2-3 Interdiction de fumer**

Conformément à la loi 91-32 dite loi Evin et ses décrets d'application, l'ensemble des locaux de l'hôtel consulaire sont des espaces non fumeurs.

## **2-4 Assurance**

L'organisateur doit souscrire, auprès de Compagnies d'Assurances notoirement solvables, des polices d'assurance pour couvrir les conséquences pécuniaires de toutes les responsabilités qu'il encourt, du fait de ses activités et de sa présence dans les lieux mis à sa disposition, dans tous les cas où il serait recherché à la suite de tout dommage causé tant à des tiers, qu'à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres, propriétaire des lieux, et qu'à toute autre personne.

## **2-5 Vol/Dégradation**

La CCI se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation d'objets, de biens ou de matériels appartenant à un participant.

Toute détérioration des locaux, matériels et appareils de cuisine est refacturée.

## **2-6 Boissons**

L'organisateur met en place au besoin les mesures appropriées en matière de prévention à l'alcoolisme, la responsabilité de la CCI étant dérogée à cet égard.

## **2-7 Gardiennage**

Si la manifestation se prolonge au-delà de 18H00 en semaine et 17H00 le vendredi, le gardiennage assuré par nos soins est facturé 35 €HT/Heure.

Le gardiennage est inclus dans le tarif « soirée ».

## **3. VISIOCONFERENCE**

La visioconférence comprend la location de la salle, le matériel vidéo pour projection, sonorisation et connexion WIFI de même que l'assistance d'un technicien.



#### **4. MATERIELS**

Un certain nombre de matériels sont mis à disposition gratuitement. Afin de faciliter l'organisation des manifestations, il est nécessaire de **compléter** la fiche de réservation en cochant ceux qui vous sont nécessaires.

**NB** : l'installation de matériels par l'organisateur est obligatoirement effectuée durant les heures ouvrables. Prévenir la CCI au minimum 72H avant la date de la manifestation.

##### **4.1 Equipement éventuel des salles 6-7-salon**

- 2 tables ovales de 15 personnes (3,50 m x 1,80 m)
- 5 tables rondes de 10 personnes (1 diamètre 2 m, 2 diamètre 1,80 m, 2 diamètre 1,70 m)
- 20 tables rectangulaires (1,20 m x 0,60 m)
- 100 chaises

##### **4.2 Equipement de la cuisine**

- 1 hotte
- 1 gazinière à 5 feux et 2 fours
- 1 four électrique
- 1 réfrigérateur
- 1 évier

#### **5. PRESTATIONS**

En accompagnement des locations de salle, la possibilité est offerte à nos clients de bénéficier **des prestations suivantes** :

(voir tarifs sur fiche de réservation)

- Accueil café (café, thé, eau, jus d'orange)
- Accueil café + viennoiseries\*
- Pause café (café, thé, eau, jus d'orange)

**\*Le demandeur doit démarcher le boulanger de son choix et la prestation lui sera facturée directement.**

#### **6. POSSIBILITE DE RESTAURATION DANS LES SALLES 6-7-salon**

***Cocktail/Buffet/Déjeuner/Dîner***

**Le demandeur doit solliciter le restaurateur/traiteur de son choix qui lui facturera directement sa prestation.**



La CCI fournit le matériel dans les salles et met à disposition la cuisine ; vous reporter au paragraphe 3 alinéa 3.1 et 3.2.

Le restaurateur/traiteur doit prendre connaissance du règlement d'utilisation du matériel (annexe 1) que vous voudrez bien lui remettre. Ce règlement est affiché dans la cuisine.

Compléter le tableau en page 5 pour préciser vos besoins en matériel (mise à disposition par la CCI) et en informer le restaurateur/traiteur.



## **Document à nous retourner pour acceptation**

### **Fiche de réservation d'une salle**

Société/Organisme : .....

Nom de l'interlocuteur : .....

Tel.....Fax..... Mel.....

Date de la manifestation : ..... Horaires de la manifestation : .....

Objet de la manifestation : .....

### **TARIFS LOCATION SALLES BATIMENT HOTEL CONSULAIRE (HT)**

SALLES	CAPACITE (personnes)	1/2 journée 8H30 12H30 OU 14H 18H		Journée 8H30 12H30 ET 14H 18H		Soirée à partir de 18H Gardiennage inclus	
		Tarifs	Cochez	Tarifs	Cochez	Tarifs	Cochez
Séances	70	165 €		280 €		280 €	
Congrès	300	230 €		390 €		390 €	
Espace congrès							
- salle de réunion	12/15	65 €		110 €		110 €	
- salle apéro-cocktail	80/100	130 €		220 €		220 €	
Salle 6	40	80 €		135 €		135 €	
Salle 7	12	50 €		85 €		85 €	



Salon	100	130 €		220 €		220 €	
Hall	50	50 €		85 €			
Ensemble 6/7/ Salon	200	240 €		410 €		410 €	
Ensemble 6/7/Salon/Hall	250	285 €		485 €		485 €	

**LOCATION DE SALLE AVEC VISIOCONFERENCE (HT)** (location salle + matériel vidéo projection + sonorisation + connexion WIFI + assistance technicien)

SALLE	CAPACITE- (Personnes)	Tarif horaire	1/2 journée		Surcoût hors créneau horaire
			8H30/12H30 14H 18H	Journée 8H30 18H	
101	10	80 €	200 €	350 €	80 €



## **TARIFS LOCATION SALLES BATIMENT IES (HT)**

IES	CAPACITE (personnes)	1/2 journée		Journée	
		8H30 12H30	14H 18H	8H30	18H
		Tarifs	Cochez	Tarifs	Cochez
Salle 101	30	95 €		160 €	
Salle 102	26	95 €		160 €	
Salle 103	26	95 €		160 €	
Salle 104	30	95 €		160 €	
Salle 105	13	80 €		135 €	
Salle 107	16	80 €		135 €	
Salle 303	14	80 €		135 €	
Salle 305	13	80 €		135 €	
Salle 306	10	80 €		135 €	
Salle 307	19	95 €		160 €	
Salle 308	19	95 €		160 €	

***Si la manifestation dépasse l'horaire prévu dans le règlement : prévoir du gardiennage (cf paragraphe 2-7)***

Du lundi au jeudi à partir de 18H – 35 € HT/heure

Le vendredi à partir de 17H – 35 € HT/heure



## Prestations proposées

	<b>ACCUEIL</b>				<b>PAUSE Mi-réunion</b>			
	<b>(CAFE/THE/EAU/JUS D'ORANGE)</b>				<b>(CAFE/THE/EAU/JUS D'ORANGE)</b>			
	<i>Matin</i>	<i>Heure*</i>	<i>A-M</i>	<i>Heure*</i>	<i>Matin</i>	<i>Heure*</i>	<i>A-M</i>	<i>Heure*</i>
Café en Stick <b>1€40 HT/Pers</b> <i>Préciser le nombre</i>								
Café à la Tasse <b>1€60 HT/Pers</b> <i>Préciser le nombre</i>								

Vous devez impérativement confirmer le nombre de personnes définitif **72 H avant la manifestation.** Par défaut, nous commanderons la quantité inscrite ci-dessus.

\* ***Merci de préciser l'heure*** à laquelle vous souhaitez que la prestation soit prête.

### **Viennoiseries**

Si vous souhaitez accompagner cette prestation de viennoiseries **voir conditions page 3 § 4.**

**Matériel mis à disposition gratuitement uniquement sur réservation : cochez**

- 1 paperboard
- 1 rétroprojecteur
- 1 écran
- 1 vidéo-projecteur
- Accès internet





**Matériel mis à disposition dans les salles 6-7-salon : cochez**

	OUI	NON	QUANTITES
- 2 tables ovales de 15 personnes * (3,50 m x 1,80 m)			
- 5 tables rondes de 10 personnes * (1 diamètre 2 m, 2 diamètre 1,80 m, 2 diamètre 1,70 m)			
- 20 tables rectangulaires * (1,20 m x 0,60 m)			
- 100 chaises			

***\* sans nappage en cas de restauration***



## Engagement du demandeur

Je soussigné (nom, prénom).....

Agissant  pour mon propre compte  pour le compte de.....

Adresse du siège social.....

.....

.....

Si adresse différente pour facturation .....

.....

.....

Numéro de téléphone.....

E-mel :.....

***Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses du règlement intérieur d'utilisation des salles de réunion de la CCI lors de leur mise à disposition.***

**Signature du demandeur**

Les informations recueillies ci-dessus font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des données sont uniquement les services de la CCIT 79. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres 10, Place du Temple BP 90314 – 79003 NIORT CEDEX ou par courriel à [a.fradin@cci79.com](mailto:a.fradin@cci79.com). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

